



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

défense

Question écrite n° 12374

Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de Mme la ministre des droits des femmes, porte-parole du Gouvernement, sur les dispositions contenues dans le plan contre l'homophobie et la transphobie. En effet, l'une des principales mesures recommandées par les associations de lutte contre l'homophobie ne semble pas figurer dans les propositions du plan. Il s'agit de l'hébergement de stabilisation des jeunes en errance en raison de leur orientation sexuelle ou identité de genre. L'errance des jeunes homosexuels est une réalité sociale et sociétale de grande ampleur face à laquelle la France a un retard considérable. En outre, les associations de défense insistent plus généralement sur les points suivants : la formation des travailleurs sociaux, du personnel éducatif et du personnel médical, particulièrement dans les services des urgences psychiatriques, la création d'hébergements de stabilisation, véritables vecteurs de réalisation du travail psychologique et social d'accompagnement des jeunes rejetés par leurs proches, les interventions en milieu scolaire auprès des élèves et du personnel éducatif, avec l'implication des associations de parents d'élèves, la création d'un observatoire national sur le suicide. Il souhaite connaître le point de vue du Gouvernement sur ces propositions.

Texte de la réponse

La ministre des droits des femmes, porte-parole du Gouvernement, coordonne les actions gouvernementales contre les violences et les discriminations commises à raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre. Le programme d'actions présenté au conseil des ministres le 31 octobre 2012 est le résultat d'une large consultation menée avec les associations, les partenaires sociaux et les élus, dans un cadre interministériel. A travers ce programme, l'Etat s'engage pour la première fois dans une politique coordonnée contre l'homophobie, la lesbophobie et la transphobie, déclinée en quatre axes : la lutte contre les violences, l'évolution des mentalités, la lutte contre les discriminations au quotidien et l'action internationale. La lutte contre l'isolement des jeunes victimes d'homophobie compte parmi les priorités de ce programme d'actions. À l'âge où les questionnements sur la sexualité apparaissent, les jeunes sont les plus vulnérables face aux violences homophobes qui sont la première cause de suicide chez les adolescents. Les prévalences de tentatives de suicide sont de 12,5 % chez les hommes homosexuels ou bisexuels et de 3 % chez les hommes hétérosexuels. Il est donc essentiel de mener une politique globale de prévention de l'homophobie, qui se décline dans tous les domaines de la vie. Pour agir le plus tôt possible, le Gouvernement a décidé de rendre effective l'éducation à la sexualité, du primaire au lycée, en impliquant des acteurs de la lutte contre l'homophobie. Il encourage les établissements à accueillir les associations qui interviennent en milieu scolaire sur ces thèmes. De plus, il a lancé une mission spécifique pour formuler des propositions contre le suicide des jeunes homosexuels. Enfin, il a engagé un très large programme de formation et de sensibilisation des professionnels, pour les inspecteurs du travail, les policiers, les gendarmes, les magistrats, les agents de l'OFPPA, les infirmiers, les personnels des EHPAD, les enseignants et les animateurs en accueils collectifs de mineurs. La mise en oeuvre de ce programme d'actions fera l'objet d'une première évaluation six mois après sa mise en oeuvre.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12374

Rubrique : Droits de l'homme et libertés publiques

Ministère interrogé : Droits des femmes

Ministère attributaire : Droits des femmes

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [4 décembre 2012](#), page 7080

Réponse publiée au JO le : [29 janvier 2013](#), page 1075